



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Le dimanche 16 septembre 2018	<b>Heure de départ</b>	18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 11 : Dégagé [Temp. : 26 °C]				
<b>État de la piste</b>	Course 1 - 11 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	11	<b>Courses de qualification</b>	1 BF	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	85/98
<b>Paris mutuels</b>	163 163 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau:

- Examen avec le conducteur Kyle Forgie au sujet de sa stimulation au niveau du dernier droit pendant la course 10 à Kawartha le 25 août. M. Forgie est désormais au courant de ce qu'on peut considérer comme stimulation permise et de l'amende à payer pour toute infraction à la règle de stimulation, aucune amende.
- CAVIART SUNDANCE (Matt McDonald, entraîneur) a été retiré de la course 8, car le cheval a pris une dose de Lasix en dehors du temps autorisé (règlement de la CAJO 35.07.01).

#### Courses :

- Stephane Pouliot a été dispensé d'une course.
  - Gary McDonald a été dispensé d'une course.
- Examen du bris d'allure par le numéro 5 TOPVILLE CHROME (Gilles Gendron) après le poteau au 3/4 de mille, le numéro 5 a causé une interférence au numéro 6 ROSE RUN RANGER (Jonathan Lachance) (accusé d'interférence), aucun placement nécessaire puisque le numéro

5 a terminé en dernière position (6<sup>e</sup>). Le conducteur du numéro 2 BEACH BOY, Guy Gagnon, a été jugé coupable d'infraction au règlement de la CAJO 22.05.01 (k) (défaut d'établir et maintenir une cadence comparable à la catégorie) au deuxième quart (28<sup>1</sup>, 58<sup>3</sup>, 126<sup>4</sup>, 154<sup>4</sup>). Il a obtenu une amende de 100 \$ (SB 50913). Rien à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Retrait par les juges du cheval numéro 4 COLLECTOR CLASSIC, car le cheval a été placé au programme HPIE le 13 septembre par le vétérinaire de la CAJO, le D<sup>r</sup> Atack-Berthiaume et n'est pas admissible à la course pour une durée de quinze jours (règlement de la CAJO 25.02.06). Le numéro 5 WARKEN ON AIR a eu un équipement brisé (bague de tête) après le poteau au 3/4 de mille, il a terminé avec un équipement brisé. Rien à signaler.
4. Le conducteur du numéro 2 TOP DESIRE, Gary McDonald, a reçu un avertissement concernant le règlement de la CAJO 22.23.04 (mains au-dessus de la tête) au niveau du dernier droit. Rien à signaler.
5. Le juge au départ Jamie Fiolek mènera une enquête sur le numéro 5 UNCLE BEN N (Jacques Beaudoin), le numéro 6 CHOCOLATE BISKIT (Claude LaRose) et le numéro 8 BESTOFBEST HANOVER (Stephane Pouliot) concernant leur présence hors de la barrière (règlement de la CAJO 22.03 (j)(vii)). Rien à signaler.
6. Retrait de dernière minute (boiteux) du numéro 2 BET I CAN FLY par le vétérinaire de la CAJO, le D<sup>r</sup>. L. Atack-Berthiaume, remboursement : 5298 \$; le numéro placé sur la liste du vétérinaire pour 7 jours (règlement de la CAJO 20.02 (b)). Le conducteur du numéro 6 ROSE RUN SLIDER, Emil Toth, a reçu un avertissement concernant le règlement de la CAJO 22.19 (pieds dans les étriers) au niveau du dernier droit. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Prix de réclamation du numéro 8 REBEL CHILD évalué par erreur à 7000 \$ alors que la catégorie indique : « Réclame 15 000 \$ », ce qui a été rectifié. Examen du bris d'allure par le numéro 7 ARUKIDDINMIST (Darrell Coville) avant le poteau au 1/4 de mille, le numéro 7 a causé une interférence au numéro 8 REBEL CHILD (Kyle Forgie) (accusé d'interférence), aucun placement nécessaire puisque le numéro 7 a terminé en dernière position (7<sup>e</sup>). Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Retrait de dernière minute (malade) du numéro 2 NASTY RUMOUR, remboursement : 69 \$. Rien à signaler.
11. Nouvel alcootest. Rien à signaler.

#### Réclamations :

- 1 - le numéro 6 ROSE RUN RANGER (8 réclamations) pour 15 000 \$ par Mathew McDonald et Sebastien Quesnel (M. McDonald, entraîneur).
- 2 - le numéro 5 SUNDAY POKER (4 réclamations) pour 10 000 \$ par Les Ecuries GLG et Ferme TAG (Gerard Demers, entraîneur).
- 4 - le numéro 7 WINNING DRIVE (1 réclamation) pour 15 000 \$ par Les Ecuries GLD et Ferme TAG (Gerard Demers, entraîneur).

- 6 - le numéro 5 MACKTWOWILLDEW (4 réclamations) pour 10 000 \$ par Pierre Blais (Michel Blais, entraîneur).
- 6 - le numéro 6 ROSE RUN SLIDER (1 réclamation) pour 12 500 \$ par François Morin (Yves Tessier, entraîneur).